

## ATTESTATION DE CONFORMITÉ

Attestation individuelle relative à l'utilisation d'un logiciel de gestion satisfaisant à des conditions d'inaltérabilité, de sécurisation, de conservation et d'archivage des données (CGI, art. 286, I-3° bis)

### **Volet 1 : Partie à remplir par l'éditeur du logiciel de gestion (Intuit Limited)**

Je, soussigné, Dominic Allon, représentant légal de la société Intuit Limited, éditeur du logiciel de gestion QuickBooks France, atteste que cette version du logiciel, mise sur le marché à compter du 1<sup>er</sup> janvier, 2018, satisfait aux conditions d'inaltérabilité, de sécurisation, de conservation et d'archivage des données en vue du contrôle de l'administration fiscale, prévues dans l'[article 286 du code général des impôts](#) (I-3° bis).

Fait à Londres, Royaume-Uni      Le 27 décembre 2017



Dominic Allon  
VP Europe  
Tél : 08.05.54.26.19

### **Volet 2 : Partie à remplir par l'entreprise qui acquiert et utilise le logiciel de gestion**

Je, soussigné, Erwan Jacques représentant légal de la société Team Tadoo Gestion SAS, certifie avoir acquis le 20 juin 2018, auprès de Intuit Limited, le logiciel de gestion mentionné au volet 1 de cette attestation.

J'atteste utiliser ce logiciel de gestion pour enregistrer les règlements de mes clients depuis le 20 juin 2018.

Fait à Vitry-sur-Seine      Le 12 mars 2019

Signature du représentant légal :

### **Signature originale à la demande selon nos CGV, CGU et mentions légales**

Il est rappelé que l'établissement d'une fausse attestation est un délit pénal passible de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende ([Code pénal, art. 441-1](#)). L'usage d'une fausse attestation est passible des mêmes peines.